

**LE PRESENT DOCUMENT COMPORTE 2 PAGES**

Cet imprimé complété (les 2 pages) et signé (manuscritement) est à retourner de préférence par mail : contact@siapia.fr

**Les Murs sont en vente**      et/ou       **Le fonds de commerce est en vente**

**LE BIEN A CONTRÔLER :**

ENSEIGNE COMMERCIALE ACTUELLE :

ADRESSE : N° : VOIE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

**Situation du bien :**  il n'est pas encore proposé à la vente  il est en vente mais aucun compromis n'a été signé

un compromis vient d'être signé ou est programmé le : \_\_\_\_\_

la signature définitive doit intervenir le : \_\_\_\_\_

Si dans le cadre de cette mutation, des logements indépendants sont également proposés à la vente, des imprimés de demande de contrôle pour les biens à usage d'habitation devront être complétés.

**LE PROPRIÉTAIRE DES MURS**

SOCIETE : \_\_\_\_\_ N° de SIRET : \_\_\_\_\_

REPRÉSENTÉE PAR - NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : N° : VOIE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**LE PROPRIÉTAIRE DU FONDS DE COMMERCE**

SOCIETE : \_\_\_\_\_ N° de SIRET : \_\_\_\_\_

REPRÉSENTÉE PAR - NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE N° : \_\_\_\_\_ VOIE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS SUR SITE :**

NOM PRENOM : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**SI COPROPRIÉTÉ, A RENSEIGNER OBLIGATOIREEMENT :**

Désignation du Gestionnaire : \_\_\_\_\_

REPRÉSENTE(E)(S) PAR - NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_

**JE DEMANDE le contrôle de l'installation d'assainissement collectif du bien désigné ci-dessus, et notamment son raccordement au réseau d'assainissement, qu'il soit d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales ou unitaire.**

**JE DOIS RENDRE ACCESSIBLE L'ENSEMBLE DES REGARDS PRESENTS SUR LA PROPRIÉTÉ**

**J'INFORME LE TECHNICIEN QUE LE BIEN**

(La réalisation du contrôle nécessite l'utilisation de l'eau.)

est toujours alimenté en eau

n'est plus alimenté en eau

**TARIFS :**

Fonds de commerce : vente du Fonds et/ou des Murs	
---	--

COÛT DU CONTRÔLE (visite initiale)	gratuit
------------------------------------	---------

Biens à chambres : Hôtel, Clinique, Maison de Retraite, etc ...	
---	--

COÛT DU CONTRÔLE (visite initiale)	
------------------------------------	--

FRAIS FIXES	280.00 €
-------------	----------

PRIX PAR CHAMBRE	20.00 €
------------------	---------

Lorsque la visite initiale conclut à une non-conformité avec obligation de travaux sous 3 mois	
--	--

COÛT DES CONTRE-VISITES (première et suivantes)	140,00 €
--	----------

Lorsque la visite initiale conclut à une non-conformité avec obligation de travaux sous 3 mois	
--	--

COÛT DES CONTRE-VISITES	
-------------------------	--

LA PREMIÈRE	gratuit
-------------	---------

LA ET LES SUIVANTE(S)	140.00 €
-----------------------	----------

**DIFFUSION DES DOCUMENTS : (facultatif)**

Je souhaite qu'une copie électronique du rapport du contrôle et du certificat soit transmise à :

AGENCE IMMOBILIER / NOTAIRE / PARTICULIER :

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup>/01/2026 - LOCAL PROFESSIONNEL (suite et fin)**

- JE SUIS INFORMÉ(E) / NOUS SOMMES INFORMÉS(EES) QUE LE CONTRÔLE INITIAL EST GRATUIT**

**EN CAS DE NON-CONFORMITE DE L'INSTALLATION, PRISE EN CHARGE DU COÛT DES CONTRE-VISITES :**

Le coût des contre-visites est appelé par avis des sommes à payer. Il est envoyé par les services du Trésor Public. Le délai de réception est estimé à environ 1 mois après avoir reçu le rapport de la contre-visite du Président du SIAPIA.

- LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) :**

DESIGNATION (pour les sociétés) : \_\_\_\_\_

NOM(S) : \_\_\_\_\_

PRENOM(S) : \_\_\_\_\_

ADRESSE : N° : \_\_\_\_\_ COMPLEMENT : \_\_\_\_\_ RUE : \_\_\_\_\_

N° d'appartement : \_\_\_\_\_ Batiment : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

- Il a été convenu que le présent contrôle serait réglé par un tiers. Celui-ci doit impérativement signer le document (voir en bas)**

DESIGNATION (pour les sociétés) : \_\_\_\_\_ N° de SIRET : \_\_\_\_\_

NOM(S) : \_\_\_\_\_

PRENOM(S) : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : N° : \_\_\_\_\_ COMPLEMENT : \_\_\_\_\_ RUE : \_\_\_\_\_

N° d'appartement : \_\_\_\_\_ Batiment : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**ENGAGEMENTS DU SIAPIA :**

Suite au dépôt de votre demande dûment complétée et signée :

- vous serez contacté(e)s dans un délai de 7 jours ouvrés pour la prise de rendez-vous pour la réalisation du contrôle,
- le délai maximal d'obtention des documents originaux signés du Président du SIAPIA est de 30 jours ouvrés.

3 types de documents sont établis :

- un certificat de conformité : document attestant le bon raccordement du bien avec regard(s) de branchement situé(s) en limite de propriété avec le domaine public, valant autorisation de déversement,
- un certificat de conformité attestant du bon raccordement des eaux usées et des eaux pluviales, sans regards de branchement de branchement en limite de propriété, valant autorisation de déversement. Pas d'obligation de réalisation de travaux. Cependant, l'absence de regard(s) a pour conséquence de mettre à la charge du propriétaire/syndic toute opération de rétablissement de l'écoulement, en cas d'obstruction, entre la propriété et le réseau public,
- ou un certificat de non-conformité : document notifiant la non-conformité du bien avec obligation de travaux dans un délai de 3 mois.

En cas de non-conformité, les travaux de mise en conformité doivent impérativement être entrepris dans un délai **de 3 mois**.

Les contre-visites de vérification de l'installation seront facturées au pétitionnaire.

Aussi, en cas de pollution avérée et/ou de dysfonctionnement sur les réseaux et infrastructures, le SIAPIA pourrait faire procéder, aux travaux de mise aux normes sur le domaine public à la charge du propriétaire.

La durée de validité du contrôle jugé **conforme** est de 1 an . (même propriétaire et sans modification de l'installation)

Dans l'éventualité où le bien ne serait pas vendu, une mise à jour gratuite des documents peut être réalisée ; le propriétaire devra contacter nos services avant l'expiration du délai. Une visite de l'installation sera nécessaire.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Le Propriétaire des Murs,

Le Propriétaire du Fonds de Commerce

**COMMENTAIRES :**

Les données sont collectées sur un intérêt public dans l'objectif de traiter et répondre à l'obligation de contrôle d'une installation d'assainissement, et dont le responsable au sens RGPD est le SIAPIA. Ces données seront conservées le temps défini par les dispositions réglementaires. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation des données vous concernant en contactant gratuitement le Délégué à la Protection des Données du SIAPIA au 01 34 69 17 06, par courrier au Groupement de Services Publics - 1 avenue Jules Dupré - 95290 L'ISLE-ADAM ou par mail : [contact@siapia.fr](mailto:contact@siapia.fr). En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).